

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 834

Artikel: Qui veut le plus refuse le moins
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023055>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sport et politique

(ag) Qu'un colloque réunisse des professeurs et des chercheurs, qu'il se donne comme thème de discussion l'oeuvre d'un illustre prédécesseur, que cet hommage soit l'occasion d'approfondir la pensée du maître et de tracer de nouvelles voies, quoi de plus banal ! Le colloque Jean Meynaud, c'était cela et quelque chose de plus. Plus important que les contours d'une oeuvre se retrouvait le souvenir d'un homme chaleureux, réceptif et généreux. Si le passage de Meynaud à Lausanne a marqué une telle empreinte, c'est peut-être par l'irruption grâce à lui dans le petit monde vaudois d'une science nouvelle (la science politique), mais aussi par un don personnel de

l'hospitalité, au sens le plus fort du terme, humain et intellectuel.

Une génération a été modelée de la sorte. Un je ne sais quoi unit la sensibilité politique du journaliste Michel Perrin, du magistrat Yvette Jaggi, du professeur Jean-Christian Lambelet. Ce lien, c'est Jean Meynaud.

Dès le premier numéro, il encourage *Domaine public*. Tous les quinze jours, je le rencontrais et pouvais bénéficier de sa culture et de sa documentation exceptionnelle.

Je me souviens, entre autres, de son sens aigu de l'importance du service public. Toute diminution des prestations offertes - ne serait-ce que la suppression d'une boîte aux lettres publique - l'indignait, non par con-

fort personnel, mais parce qu'il était blessée l'idée très haute qu'il se faisait de l'intérêt général.

Le professeur Roland Ruffieux, à la suite d'une communication de Maurice Duverger, relatant les épisodes de la création de l'Association internationale de science politique, formulait le voeu que la science politique décrive et analyse le monde des institutions internationales publiques et privées. Pour un regard critique, quels sujets ! D'autres intervenants déploraient - étant mal informés - que Meynaud n'ait étudié que les groupes de pression influençant la décision politique.

J'ai entre les mains l'ouvrage qu'il a consacré au sport "Sport et politique" (1966), qui est précisément un regard critique sur l'institution sportive et ses structures internationales (CIO compris). Le dernier épisode de l'organisation des Championnats du monde de ski à Crans - Montana aurait pu y trouver place.

INITIATIVE ENERGETIQUE A GENEVE

Qui veut le plus refuse le moins

(jd) Enfin le bout du tunnel pour l'initiative populaire "L'énergie notre affaire" ? (voir DP 823) Oui, dans la mesure où cette initiative, déposée depuis plus de six ans, va enfin être soumise au peuple. Non, si l'on sait qu'en cas d'acceptation de l'initiative il faudra encore des mois, voire des années au Grand Conseil pour la concrétiser.

Il vaut la peine de résumer une fois encore cette course d'obstacles, petit mode d'emploi exemplaire du mépris affiché par le Gouvernement et le Parlement pour les droits populaires et de la priorité accordée à la magouille politique au détriment de la solution d'un problème important.

D'abord attendre ; on le sait, en matière énergétique, rien ne presse. Puis tourner autour du pot en se posant toutes les questions formelles imaginables. Ensuite faire durer la procédure en multipliant les auditions, même si c'est pour obtenir des réponses qui cent fois déjà ont été données.

Finalement, la commission parlementaire abandonne l'examen de l'initiative pour se plonger dans la confection d'une loi cantonale sur l'énergie ; nouvelles auditions et expertises - ignorance superbe des travaux déjà effectués et des expériences faites dans d'autres cantons - pour un projet insipide.

Nous voilà prêts pour la votation populaire, direz-vous. Pas tout à fait, vite encore un tour de passe-passe. Le Conseil d'Etat renonce au contre-projet constitutionnel qu'il voulait opposer à l'initiative et fait adopter la loi comme contre-projet ; si l'initiative est refusée, la loi entre en vigueur immédiatement, dans le cas contraire elle devient sans objet.

C'est ensuite le recours au Tribunal fédéral parce que l'initiative ne respecterait pas l'unité de la matière. Rien à redire à l'exercice de ce droit. Nouvelle attente.

Les juges rendent un étrange arrêt : l'unité de la matière n'est pas respectée certes, mais le Grand Conseil peut décider de la recevabilité partielle de l'initiative. Ce qui est fait : les députés amputent le texte des dispositions prévoyant le référendum sur le budget des Services industriels et réintroduisent le contre-projet constitutionnel abandonné précédemment.

Lors de la prochaine votation les citoyens seront donc placés devant l'alternative suivante : accepter l'initiative parce qu'elle seule définit une politique énergétique digne de ce nom, mais avec le risque de retarder encore l'entrée en vigueur de mesures concrètes, ou alors choisir le contre-projet pour que la loi prête depuis deux ans, même si elle ne contient qu'un minimum, puisse enfin déployer ses effets.

A Genève, qui veut le plus ne peut pas choisir le moins.